

ROYAUME DE BELGIQUE
Ministère des Colonies

Direction de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Colonisation

KONINKRIJK BELGIË
Ministerie van Koloniën

Directie van Landbouw,
Veeteelt en Kolonisatie

Bulletin Agricole du Congo Belge

Landbouwkundig Tijdschrift

voor Belgisch-Congo

Publié sous la Direction de

Uitgegeven onder de leiding van

M. P. STANER,

DIRECTEUR D'ADMINISTRATION — DIRECTEUR VAN BESTUUR.

Vol. XLII

N^o 4

DÉCEMBRE 1951

4 FASCICULES PAR AN
NUMMERS PER JAAR



Niveleuse Allis-Chalmers AD4 pour la construction de terrasses (Cogerco).

Photo G. Tondeur.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Place Royale, 7 - Bruxelles

REDACTIE EN ADMINISTRATIE :
Koningsplein, 7 - Brussel

SOMMAIRE DU N° 4 - 1951

	PAGES
Articles originaux :	
<i>Rapport Annuel de la Mission Anti-érosive pour l'exercice 1950</i> , par G. TONDEUR	803
<i>Les grandes étapes de l'Agriculture au Congo belge</i> , par E.-H.-J. STOFFELS	831
<i>Couleurs des Sols et Planches spéciales de Couleurs Munsell</i> , par R.-L. PENDLETON et D. NICKERSON, traduit par J. LOZET.	855
<i>Cacaoyers et Palmiers à huile</i> , par V. DE BELLEFROID.	867
<i>Note sur les principales plantes à fibres indigènes utilisées au Congo belge et au Ruanda-Urundi</i> , par L. DUBOIS	870
<i>Observations relatives à l'influence du Dysdercus et de l'Helopeltis sur la production et la qualité des graines du cotonnier</i> , par G. SCHMITZ, J. GUTKNECHT et J. BOULANGER	891
<i>Essais de distillation et données analytiques sur l'essence de Vetiver au Kivu</i> , par R. WILBAUX et A. NEYBERGH	901
<i>Contribution à l'étude des boissons fermentées indigènes au Ruanda</i> , par le Dr. E.-L. ADRIAENS et F. LOZET	933
<i>Note systématique sur les Parasoliers au Congo belge</i> , par J. LÉONARD.	951
<i>Le Bambou et le problème papetier au Congo belge</i> , par Ed. FRISON	965
<i>L'industrie laitière du Congo belge et du Ruanda-Urundi</i> , par A. BAL	987
<i>Organisation et exploitation des élevages porcins à la Colonie</i> , par le Dr. ADAMANTIDIS	1007
Documentation officielle	1033
Notes et actualités :	
<i>Matériaux pour l'étude de l'économie rurale des populations de la cuvette forestière du Congo belge</i> (A. G. B.)	1049
* <i>Landbouwkundige aspecten in het kader van het Welvaartsplan in Suriname</i> (F. H.)	1052
<i>Variation and evolution in Plants</i> (L. F.)	1052
<i>La radio et l'éducation de base dans les régions insuffisamment développées du Globe</i> (D.)	1054
<i>Microbiologie des sols latériques de l'Uele</i>	1055
<i>Les bases écologiques de la régénération de la végétation des zones arides</i> (J. L.)	1056
* <i>La conservation du sol en Union Sud-Africaine</i> (J. L.)	1061
* <i>Le Maïs hybride aux Etats-Unis d'Amérique</i> (J. E. C.)	1062
<i>L'Huile de palme et ses récentes applications alimentaires</i>	1063
* <i>La déshydratation de l'huile de ricin</i> (L. A.)	1063
<i>Contribution au dosage des acides volatils solubles et insolubles dans les matières grasses</i> (L. A.)	1064
* <i>Etude des textiles du nord de l'Indochine</i> (d. M.)	1064
* <i>Le coton et ses maladies en Afrique du Sud</i> (A. B.)	1066
<i>Quebrachitol, un polyalcool pour la fabrication de résines synthétiques pour l'industrie des laques</i>	1066
<i>Politique, législation et administration forestière</i> (J. G.)	1067
<i>Identification du virus de la fièvre aphteuse du Ruanda</i> (G.)	1067
<i>Expérimentation de la streptomycine en vue de son application en thérapeutique vétérinaire</i> (G.)	1068
<i>Recherche sur l'action du gammaxane dans un tank de petite capacité, sur les tiques du bétail</i> (D. W. J.)	1069
<i>Conditions influençant le parasite de l'East Coast Fever chez les tiques et le bovins</i> (G.)	1069
<i>Sulphaquinoxaline et Sulphamezathine dans le traitement de la coccidiose expérimentale des poussins</i> (E. tenella) et de la coccidiose naturelle des dindons (E. meleagridis et E. meleagrimitis)	1071
* <i>Leptospirose canine au Kenya</i> (G.)	1071
<i>Liste des tiques récoltées au cours d'un voyage d'études au Congo belge</i> (Rectification), par F. SCHOENAERS	1072
<i>Guide du voyageur au Congo belge et au Ruanda-Urundi</i>	1073
Bibliographie	1073
Table des matières du volume XLII (1951)	1097
Annonces	voir pages en couleur

Les indications fournies dans les articles paraissant dans le « Bulletin Agricole du Congo Belge » n'engagent pas la Rédaction et ne constituent pas nécessairement des conseils de sa part.

La reproduction des articles est autorisée, à condition de mentionner sous le titre : Extrait du « Bulletin Agricole du Congo Belge ».

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

De Redactie is niet aansprakelijk voor de aanwijzingen in de artikelen van het « Landbouwkundig Tijdschrift voor Belgisch-Congo ». Men beschouwe ze dus niet noodzakelijk als raadgevingen van harentwege.

Men mag artikelen uit het tijdschrift overnemen, mits men onderaan den titel vermeldt : Overgenomen uit het « Landbouwkundig Tijdschrift voor Belgisch-Congo ».

De niet opgenomen stukken worden niet teruggezonden.

ROYAUME DE BELGIQUE
Ministère des Colonies

Direction de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Colonisation

KONINKRIJK BELGIË
Ministerie van Koloniën

Directie van Landbouw,
Veeveelt en Kolonisatie

Bulletin Agricole du Congo Belge

Landbouwkundig Tijdschrift

voor Belgisch-Congo

Publié sous la Direction de

Uitgegeven onder de leiding van

M. P. STANER,

DIRECTEUR D'ADMINISTRATION — DIRECTEUR VAN BESTUUR.

Vol. XLII

N° 4

DÉCEMBRE 1951
ECEMBER

4 FASCICULES PAR AN
NUMMERS PER JAAR



Photo G. Tondeur.

Niveleuse Allis-Chalmers AD4 (Cogerco) pour la construction de terrasses.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Place Royale, 7 - Bruxelles

REDACTIE EN ADMINISTRATIE ·
Koningsplein, 7 - Brussel

19154
19155
19156



le Caoutchouc estime que cette séparation serait possible à un prix de revient de 38 cents dollar par livre.

Le Quebrachitol est un éther-sel monométhylrique du linositol. Analogue chimique du pentaérythrite, sorbitol, mannitol, il se prête à l'estérification avec le colophane avec formation de résines synthétiques. Il semble que le produit mérite à ce point de vue un certain intérêt.

Les essais du Dr van Alphen sont également décrits dans *Ind. Eng. Chem.* 43, 141 (1951).

Politique, législation et administration forestière

Cette étude de T. FRANÇOIS publiée dans la *Collection de la F.A.O.*, n° 2. — *Etudes des forêts et des produits forestiers*, Washington-Rome, 1950, 240 pages, constitue une partie du travail de la Division des Forêts et des produits forestiers de la F.A.O. et représente les opinions de celle-ci concernant les sujets traités.

Ces opinions ont été formulées par T. FRANÇOIS après de longues consultations avec les spécialistes des services gouvernementaux et des entreprises commerciales.

Après avoir rappelé le danger que comporte la disparition de la forêt et les menaces dont elle est l'objet, suite aux besoins grandissants des populations du globe, l'auteur met l'accent sur la nécessité de la protéger contre l'insouciance, voire l'inconséquence des masses. Ceci implique donc, pour les pouvoirs publics, le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires à sa sauvegarde.

Une exploitation excessive, anticipant sur l'accroissement normal, a pour résultat de tarir très rapidement la productivité des peuplements forestiers et les abus d'exploitation modifient parfois radicalement les conditions de sol et de climat au point de compromettre l'existence des forêts.

En terminant la préface, l'auteur souhaite que les divers états membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture se fassent part de leurs expériences respectives et accordent leurs politiques forestières, compte tenu des particularités géographiques, économiques et sociales à chacun, sans céder à des préoccupations trop étroitement nationales : « Car la » forêt, bien gérée, a la vie plus longue que les frontières, et ce « vêtement de la » terre » est le patrimoine du monde ».

La publication comporte quatre parties :

- I. La politique forestière.
- II. La législation forestière.
- III. La réglementation forestière.
- IV. L'administration forestière.

Dans le développement de chacun de ces chapitres sont rappelés les grands principes d'application générale, les forêts « obéissent partout aux mêmes grandes lois naturelles et présentent partout les mêmes utilités essentielles ».

L'auteur n'est pas entré dans le détail des législations et de la réglementation adoptées par les différents pays, du fait du peu d'intérêt que présenterait une telle compilation et du travail trop considérable qu'eût nécessité cette étude comparée.

J. G.

Identification du virus de la fièvre aphteuse du Ruanda

Des prélèvements de virus effectués en juin 1950 sur du bétail indigène du Ruanda-Urundi suspect de fièvre aphteuse ont été étudiés par l'Institut Vaccinal de l'Office Vétérinaire Fédéral, à Berne.

Le matériel original n'a montré d'activité sur le cobaye que par inoculation par voie sous-cutanée. Dès le second passage, il a été possible d'obtenir des aphtes caractéristiques avec généralisation par inoculation par voie intracutanée.

L'utilisation de matériel filtré a permis de constater les mêmes phénomènes. L'examen bactériologique n'a montré que la présence de germes banaux.

En revanche, il n'a été possible de reporter sur bovin ni le matériel original ni celui du passage.

La détermination du type sur cobaye a démontré qu'il s'agissait d'un type O-Vallée contre lequel le cobaye s'immunise facilement.

Il s'agit donc bien de fièvre aphteuse d'un type classique, dont la contagiosité est extrêmement faible. Compte tenu de la complexité du virus aphteux, ce caractère bien que rare, n'est ni exceptionnel, ni anormal. Il s'agit d'un virus qui est à la limite de l'infectiosité.

D^r GUYAUX.

Expérimentation de la streptomycine en vue de son application en thérapeutique vétérinaire

Les auteurs de cette étude sont MM. D. L. HUGUES et R. K. FARMER (Boots Pure Drug Co., Ltd., Research Department, Veterinary Science Division, Thurgarton, Notts). Ils ont recherché « in vitro » l'effet de la streptomycine sur les germes pathogènes intervenant dans les principales maladies des animaux. Ils ont groupé leurs résultats en trois tableaux : le premier tableau nous indique le degré de sensibilité à la streptomycine de différentes espèces de microbes; les deux autres tableaux donnent les résultats obtenus pour divers germes appartenant aux groupes des streptocoques et des salmonella.

Ensuite la streptomycine fut administrée à des vaches et des veaux par les voies parentérales : intraveineuse et intramusculaire.

La voie buccale et les injections intramammaires furent également utilisées.

Des tableaux renseignent la concentration de l'antibiotique obtenue dans l'organisme vivant.

Les auteurs discutent les résultats de leurs expériences; ils pensent que certaines affections des bovins peuvent être combattues par la streptomycine.

Le coryne pyogène et le staphylocoque pyogène sont très sensibles à la streptomycine et l'antibiotique peut atteindre une concentration suffisante dans le sang pour arrêter le développement des infections qu'ils provoquent.

Le *Bacterium coli*, le *Pasteurella septica* et le *Coryne renale* sont plus résistants, mais peuvent encore être combattus avec succès par la streptomycine.

Les salmonella se montrent beaucoup plus résistantes et il est peu probable qu'ils cèdent à la médication streptomycine.

Quant aux streptocoques, ils sont généralement admis et le fait a été confirmé par les auteurs, qu'ils résistent à cet antibiotique.

Dès le début, l'utilisation de la streptomycine fut préconisée contre la tuberculose, mais bientôt il fut reconnu que son usage prolongé provoque l'apparition de souches de bacilles de Koch résistantes. Il semble donc logique de réserver, en clinique bovine, cet antibiotique au traitement des animaux indemnes de tuberculose.

Dans les régions où la tuberculose bovine est très répandue, l'usage prolongé de la streptomycine risque de créer l'apparition de souches de bacilles de Koch résistantes chez les animaux tuberculeux traités pour une affection intercurrente. Ces animaux peuvent, dans certaines circonstances, contaminer l'homme vivant en contact avec ces bovins par une tuberculose des plus dangereuse, résistant à l'antibiotique spécifique.

Les indications de la streptomycine peuvent, en clinique bovine, être résumées comme suit :

- a) la lutte contre les infections pyogènes déterminées par *Coryne pyogenes*, mais il est possible que l'action de l'antibiotique dans l'organisme vivant ne